

REÇU LE 07 FEV. 2024

036082



Question orale de M. Ahmed Mouhssin, député Ecolo à M. Rudi Vervoort, ministre en charge de la Politique d'aide aux personnes handicapée

Concerne: Le soutien de la Cocof aux habitats inclusifs solidaires

Monsieur le ministre,

Les habitats inclusifs solidaires consistent en une formule innovante de logements destinées à des personnes en situation de handicap (déficience intellectuelle légère à modérée ou troubles de l'autisme). Ces habitats comptent quelques unités de logement individuel et un espace communautaire, destinés aux personnes en situation de handicap qui souhaitent vivre en autonomie soutenue, hors des institutions ou de la maison familiale.

Il existe plusieurs projets similaires à Bruxelles. Dans le cadre du jeudi de l'hémicycle autour de l'inclusion des personnes en situation de handicap intellectuel du 25 janvier dernier, cette thématique a été abordée. La Fondation Portray qui porte un projet d'habitat inclusif à Bruxelles avait alors formulé quelques recommandations. Cette association a inauguré en juillet 2020, 4 studios au sein d'une maison rénovée rue Génot à Molenbeek.

Les Habitats inclusifs et solidaires de la Fondation Portray sont à taille humaine (maximum 8 unités de logement) et situés au centre de noyaux urbains proches de tous commerces et des moyens de transport. Ils proposent des loyers modérés, et la Fondation se définit comme un "propriétaire bienveillant, soucieux du bien-être de ses habitants." Un autre point important, est que les habitants sont impliqués dans la gestion de leur habitat et sont parties prenantes des décisions en étant membres du conseil des habitants. Ces habitats proposent donc aux personnes en situation de handicap un vrai "chez soi", une vie en communauté ainsi qu'une autonomie, et ceux-ci deviennent des acteurs actifs de la vie locale.

Dans le cadre du décret inclusion, il est essentiel d'appréhender la liberté de choix des personnes en situation de handicap, de disposer soit d'une autonomie soit d'être hébergé de manière collective. Il est nécessaire d'offrir un cadre réglementaire le plus complet possible aux modèles existants.

Dès lors, mes questions sont les suivantes:

- Est ce qu'un volet concernant les habitats inclusifs a été envisagé au sein de l'arrêté hébergement du décret Inclusion?
- Des projets d'habitats inclusifs sont-ils soutenus par la Cocof? Si ce n'est pas le cas, quels sont les obstacles rencontrés concernant le soutien à ce type d'habitat?
- Est ce que des agréments ont été octroyés à des habitats inclusifs?

Je vous remercie pour vos réponses,

Ahmed Mouhssin
Député Ecolo